

QUESTION ORALE O-0017/02  
posée conformément à l'article 42 du règlement  
par James Elles, au nom du groupe PPE-DE  
au Conseil

Objet: Transparence

En décembre 2001, le Conseil européen est convenu qu'une action devrait être prise, sous la présidence espagnole, pour améliorer le fonctionnement interne du Conseil.

Ces derniers jours, cette initiative a pris davantage d'ampleur avec une déclaration commune de M. Blair, Premier ministre britannique, et de M. Gerhard Schröder, Chancelier allemand, demandant à ce qu'une action soit prise dans le cadre des traités existants.

Le Conseil peut-il préciser au Parlement quelles mesures il entend prendre pour qu'il puisse être plus accessible aux citoyens européens et qu'il soit moins perçu comme une institution qui prend ses grandes décisions à huis clos?

Dépôt: 07.03.2002  
Transmission: 08.03.2002  
Echéance: 03.04.2002